Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260427-DECCAS2026006-DE

République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Ploumagoar

NOMBRE DE MEMBRES
- En exercice : 13
- Présents : 11
- Ayant donné procuration : 1

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Date de convocation
21 avril 2026

Date d'affichage
21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril, à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie. M. Yannick ECHEVEST, Maire de Ploumagoar et Président du CCAS ne pouvant être présent, la présidence a été assurée par M. Marc YAHIA, vice-président élu par le conseil d'administration.

Présents :
Mme LE COTTON, M. YAHIA, Mme DRUILLENEC, Mme EUZEN, M. BATARD
Mme LE BOUDER, Mme LE BRIS, Mme LE HOUERFF, Mme THOMAS, M. GUENNEC

Pouvoirs :
M. ECHEVEST à M. YAHIA

Absents :
Mme LE MEN

Secrétaires de séance :
Mme COCGUEN

Délibération n° 2026-006 | Adoption du règlement intérieur

Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6 et L.123-8 ;
- L'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoyant que le Conseil d'Administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel à vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'Administration dans le respect des règles fixées par le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260427-DECCAS2026006-DE

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le règlement intérieur tel que présenté en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Président,

MAIRIE DE PLOUMAGOAR (Côtes d'Armor)

Yannick ECHEVEST

Le secrétaire de séance,

Mme Laurence COCGUEN